

Le ministère des Solidarités et de la Santé et l'ARS mettent à votre disposition un document de 56 pages intitulé :

<u>Lignes directrices pour la prise en charge en ville des patients symptomatiques en phase épidémique de Covid-19</u> (Version du 20/03/2020)

## Au sommaire:

- 1. Identification, diagnostic et orientation des patients atteints
- 2. Suivi des patients en ville des patients suspects du coronavirus
- 3. Dispositifs de prise en charge des patients sans médecin traitant et situations équivalentes

## Les annexes :

- Annexe 1 : Orientations pour l'organisation des cabinets de ville en phase épidémique
- Annexe 2 : Lignes directrices de la (télé) consultation et de l'interrogatoire d'un patient « cas possible » présentant une infection respiratoire dans un contexte d'épidémie à COVID-19
- Annexe 3 : Suivi en téléconsultation d'un patient présentant une infection respiratoire à COVID-19
- Annexe 4 : Suivi à domicile par un IDE
- Annexe 5 : Prise en charge en hospitalisation à domicile (HAD)
- Annexe 6 : Dispositif d'orientation des patients sans médecin traitant ou dont le médecin traitant n'est pas disponible
- Annexe 7 : Cadre juridique et financier de la réquisition
- Annexe 8 : Exemple de consignes à donner aux patients pris en charge à domicile
- Annexe 9 : Consignes d'hygiène à destination des patients pour affichage en salle d'attente
- Annexe 10 : Consignes d'hygiène du cabinet médical
- Annexe 11 : Consignes arrêt de travail
- **Annexe 12 :** Connaître le virus : SARS-CoV (en cours d'élaboration)



## **Consultez aussi ces fiches**

• FICHE Professionnels de santé (50 pages) (version du 4/04/2020)

Prise en charge en ville par les médecins de ville des patients symptomatiques en phase épidémique de Covid-19

• FICHE ARS (4 pages) (version du 18/03/2020)

Recommandations aux professionnels de santé en charge des prélèvements de dépistage par RT-PCR

• FICHE Professionnels de santé (3 pages) (version du 18/03/2020)

Recommandations aux professionnels de santé en charge des prélèvements de dépistage par RT-PCR

- <u>Lignes directrices pour la prise en charge par le SAMU-Centre 15 des appels Covid-19</u> en lien avec la ville
- Continuité des activités des structures de prévention et de prise en charge qui accueillent du public (Structures concernées : CEGIDD, CLAT, Centres de vaccination, CSAPA, CAARUD)
- FICHE Médecins (version du 9/04/2020)

Recours à la téléconsultation dans le cadre de l'épidémie de Coronavirus (COVID-19)

• FICHE Patients (version du 18/03/2020)

Recours à la téléconsultation dans le cadre de l'épidémie de Coronavirus (COVID-19)



www.urps-med-aura.fr ~ urps@urps-med-aura.fr